



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

TGV

Question écrite n° 31154

Texte de la question

M Xavier Deniau demande à M le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer s'il n'estime pas regrettable qu'il ne soit pas prévu un arrêt du TGV Paris-Nevers à Montargis.

Texte de la réponse

Reponse. - Feuillet Le Gouvernement a décidé le 31 janvier 1989 l'élaboration d'un schéma directeur national des liaisons ferroviaires à grande vitesse. Le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer, a rendu public, le 12 juin 1990, le projet de schéma directeur qui propose la réalisation d'un TGV Auvergne constitué, d'une part, d'une ligne nouvelle entre Breigny en région Ile-de-France et Gien, et d'autre part, de l'aménagement de la ligne existante en Gien et Clermont-Ferrand. Ce projet permettrait, à partir de la gare de Paris-Austerlitz, de faire circuler des rames TGV entre Paris et les villes du Massif central entre Nevers et Clermont-Ferrand. Conformément à la loi d'orientation des transports intérieurs du 30 décembre 1982, les conseils régionaux et comités régionaux des transports devront prochainement émettre un avis sur le projet de schéma directeur. Il convient de rappeler que la grande vitesse n'est pas seulement constituée de lignes nouvelles et de rames TGV. Afin de faire bénéficier la plus grande partie du territoire des retombées positives du TGV, il faut dans chaque région reorganiser l'ensemble des dessertes régionales et que les correspondances optimales soient organisées tant par le fer que par la route. Cela concernerait notamment la ville de Montargis dans le cas où le TGV Auvergne proposé dans le projet de schéma directeur national serait réalisé. En effet, le problème essentiel, en termes d'aménagement du territoire, est d'avoir accès au réseau interconnecté, directement ou par correspondance, pour bénéficier des gains de temps considérables qu'il procurera en direction de Paris et de l'ensemble des régions et des destinations européennes. Il faut désormais raisonner en termes de qualité de service pour l'utilisateur de façon intermodale, en combinant au mieux TGV et trains rapides, voies nouvelles et améliorations des voies existantes, correspondances ferroviaires, routières et aériennes, en sorte que les retombées de cette nouvelle technologie bénéficient à l'ensemble du territoire.

Données clés

Auteur : [M. Deniau Xavier](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31154

Rubrique : SnCF

Ministère interrogé : équipement, logement, transports et de la mer

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et de la mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 juillet 1990, page 3210